

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD,

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Michel PARVY), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADE), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES, Pierre LANGLADE (a donné procuration à Arlette DEMAR), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Michelle MONDIT (a donné procuration à Bernard POUSSIN).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015 – 017 : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que dans le cadre d'un aménagement global portant sur la sécurité de la VIC 439, commune de La Geneytouse, la Communauté de Communes de Noblat fait réaliser différents travaux pour permettre l'élargissement de la voie, en parallèle de travaux de canalisation d'eau potable effectués par la commune, en amont de travaux de modification du carrefour de cette voie avec la RD 7 bis.

Le coût de cette première opération s'élève à 5 500 € HT et il est demandé une subvention au Conseil Général de la Haute-Vienne pour le financement de ces travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le Conseil Général de la Haute Vienne, pour une subvention de 40 % du montant des travaux pour la réalisation de grosses réparations de la voirie d'intérêt communautaire.

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

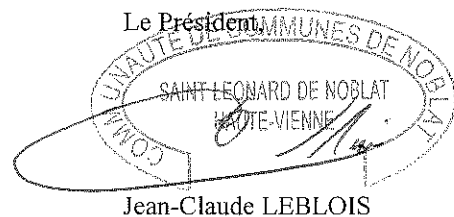
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 13.02.15

Publié ou notifié

Le : 13.02.15

Le Président

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte : 13/02/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2015

Numéro de l'acte : 2015-017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150204-2015-017-DE

Date de décision : 04/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires